

Direction Commande publique

**OBJET : CONCLUSION D'UN MARCHE ' COORDINATION POUR LA SECURITE
ET LA PROTECTION DE LA SANTE POUR LE REAMENAGEMENT DE L'ECOLE
DES CORDELIERS ' N° 202305**

Le Maire de la Commune d'Annonay,

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Vu la délibération n°CM-2020-96 du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la Ville d'Annonay souhaite confier à un prestataire privé la mission de coordination pour la sécurité et la protection de la santé pour le réaménagement de l'école des Cordeliers.

DECIDE

Article 1

La conclusion d'un marché relatif à la « coordination pour la sécurité et la protection de la santé pour le réaménagement de l'école des Cordeliers » avec la société ELYFEC, sise 29 rue Condorcet – 38090 VAULX MILIEU pour un montant de 6 090,00 euros HT, soit 7 308,00 euros TTC.

Article 2

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée à la société désignée ci-dessus.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Article 4

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon le /2023 et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Fait à Annonay, le

Le Maire

Simon PLENET

28 juillet 2023
Pour la sécurité
et la protection
de la santé

Manon Bourdin

Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission :